

ATELIER 2015 de la PLATEFORME GENETIQUE ET SOCIETE

RESSOURCES BIOLOGIQUES : DIVERSITE ET USAGES – ENJEUX SOCIETAUX



Volet 3 : « Valorisation des ressources biologiques : concilier protection, diffusion et propriété », le 11.06.15.

Animateur : **Gauthier Chassang**

Prise de notes : Lucie Serres

Intervenants :

- **Alexandra MENDOZA-CAMINADE**, Maître de conférences en Droit, Université Toulouse 1 Capitole
« Ressources biologiques : entre appropriation et libre accès »
- **Anne LAUVIE**, Chargée de recherche en zootechnie des systèmes d'élevage, INRA, UMR SELMET
« La valorisation des ressources génétiques animales en élevage : une autre vision de la valorisation des ressources biologiques par une diversité d'acteurs »
- **Frédéric LE CORRE**, Juriste, INSERM, UPS Toulouse 3
« Les différentes formes d'appropriation des ressources biologiques humaines : réglementations et tendances »

PARTICIPANTS

Cet atelier a rassemblé 17 participants en dehors des intervenants, dont 4 hommes et 13 femmes. Ces derniers venaient à la fois de l'INSERM (6), de CHU (5), de l'INRA (1), de l'INSA (1), du Cancéropôle (1) et d'Universités (3) et l'atelier a duré environ 4h.

PLATEFORME GENETIQUE ET SOCIETE

Génope® Toulouse Midi-Pyrénées
Inserm et Univ. Toulouse 3 Paul Sabatier UMR 1027 -
Epidémiologie et analyses en santé publique
IFERISS (Institut Fédératif d'Etudes et de Recherches
Interdisciplinaires Santé et Société)
Faculté de médecine 37 allées Jules Guesde
31073 Toulouse cedex 7 - Tél. + 33 (0) 5 61 14 56 20
<http://societal.genotoul.fr/>

Contacts :

Anne CAMBON-THOMSEN (Responsable scientifique)
anne.cambon-thomsen@univ-tlse3.fr
Emmanuelle RIAL-SEBBAG (Coordinatrice)
emmanuelle.rial@univ-tlse3.fr
Laurence MABILE (Chef de projet)
laurence.mabile@univ-tlse3.fr
Antonia SEGURA (Assistante logistique) :
antonia.segura-terradas@inserm.fr

RESUMES DES INTERVENANTS

- **Alexandra MENDOZA-CAMINADE**, Maître de conférences en Droit, Université Toulouse 1 Capitole
« **Ressources biologiques : entre appropriation et libre accès** »

En raison des progrès de la recherche en matière de biotechnologies, la brevetabilité du vivant suscite la polémique, et particulièrement celle des ressources génétiques. Par leur richesse, les ressources génétiques sont à la base de l'innovation dans de nombreux domaines industriels.

Les composantes génétiques des végétaux, des animaux mais aussi les différentes molécules présentes dans ces êtres vivants peuvent être appropriées. Ainsi, des entreprises et des laboratoires de recherche revendiquent sur ces éléments des droits de propriété, notamment grâce au brevet d'invention.

La privatisation du vivant est l'une des caractéristiques de l'évolution de la propriété intellectuelle dans les sociétés occidentales. La régulation juridique actuelle permet-elle d'éviter les dérives de la logique industrielle et commerciale ?

En matière de vivant animal, force est de constater que le droit favorise la privatisation des animaux génétiquement modifiés au moyen du droit du brevet d'invention (I), alors que des évolutions sont à l'œuvre s'agissant du vivant végétal au nom de la protection de la biodiversité : en effet, une évolution se dessine en Europe et en France au travers d'une nouvelle régulation de la bioprospection qui pourrait conduire à sanctuariser de manière excessive la biodiversité (II).

- **Anne LAUVIE**, Chargée de recherche en zootechnie des systèmes d'élevage, INRA, UMR SELMET
« **La valorisation des ressources génétiques animales en élevage : une autre vision de la valorisation des ressources biologiques par une diversité d'acteurs** »

Les ressources génétiques animales sont à fois des produits de l'élevage et des ressources pour cette activité et sont donc valorisées sous une multitude de formes. La présentation présentera la notion de race, une entité de gestion collective de ces ressources, puis décrira la diversité de ces formes de valorisation de ces ressources dans les activités d'élevage (produits valorisés via des signes officiels de qualité ou usage pour l'entretien d'espaces spécifiques par exemple), et la diversité des acteurs qui mettent en œuvre cette valorisation. Elle illustrera comment ces dynamiques de valorisations peuvent contribuer au développement de ces ressources mais aussi parfois réinterroger la façon dont elles sont gérées.

PLATEFORME GENETIQUE ET SOCIETE

Génopole® Toulouse Midi-Pyrénées
Inserm et Univ. Toulouse 3 Paul Sabatier UMR 1027 -
Epidémiologie et analyses en santé publique
IFERISS (Institut Fédératif d'Etudes et de Recherches
Interdisciplinaires Santé et Société)
Faculté de médecine 37 allées Jules Guesde
31073 Toulouse cedex 7 - Tél. + 33 (0) 5 61 14 56 20
<http://societal.genotoul.fr>

Contacts :

Anne CAMBON-THOMSEN (Responsable scientifique)
anne.cambon-thomsen@univ-tlse3.fr
Emmanuelle RIAL-SEBBAG (Coordinatrice)
emmanuelle.rial@univ-tlse3.fr
Laurence MABILE (Chef de projet)
laurence.mabile@univ-tlse3.fr
Antonia SEGURA (Assistante logistique) :
antonia.segura-terradas@inserm.fr

- **Frédéric LE CORRE**, Juriste, INSERM, UPS Toulouse 3
« **Les différentes formes d’appropriation des ressources biologiques humaines :
règlementations et tendances** »

Il existe une bioéconomie du corps humain, de ses éléments, produits et dérivés découlant de l’activité de recherche médicale humaine prenant de plus en plus d’ampleur. Néanmoins, la commercialisation du vivant pose des problèmes, notamment au regard de principes éthico-juridiques que sont les principes d’inviolabilité du corps, de non-patrimonialité et du respect de la dignité humaine.

Ces principes ont pour vocation de protéger le corps humain et ses éléments contre toute appropriation ou utilisation à des fins de profits. Mais en réalité, les pratiques des scientifiques, lesquels ont tendance à s’approprier les ressources qu’ils ont sous leur garde à des fins de recherche, viennent mettre à mal ces principes. Ainsi, il existe de nombreuses formes d’appropriation des ressources biologiques humaines, qu’il s’agisse d’échantillons biologiques ou de données personnelles. Ce sont les formes de propriété prévues par le droit qui sont ici mises à l’épreuve.

Que faire face à ces pratiques flirtant parfois avec l’illicéité puisqu’il n’y a pas en France de reconnaissance explicite d’un droit de propriété sur les éléments du corps humain et des données qui y sont rattachées ? Comment le corps humain est-il appréhendé au regard de la propriété intellectuelle et de la propriété individuelle en Europe et en dehors ?

Afin d’envisager les pistes de conciliation entre les différentes règles existantes et la pratique qui s’inscrit en marge de ces dernières il s’agira de présenter quelques exemples concrets où la propriété individuelle (I), mais également des droits de propriété intellectuelle (II) questionnent les usages de la recherche scientifique et ses risques de dérives.

PLATEFORME GENETIQUE ET SOCIETE

Génopole® Toulouse Midi-Pyrénées
Inserm et Univ. Toulouse 3 Paul Sabatier UMR 1027 -
Epidémiologie et analyses en santé publique
IFERISS (Institut Fédératif d’Etudes et de Recherches
Interdisciplinaires Santé et Société)
Faculté de médecine 37 allées Jules Guesde
31073 Toulouse cedex 7 - Tél. + 33 (0) 5 61 14 56 20
<http://societal.genotoul.fr/>

Contacts :

Anne **CAMBON-THOMSEN** (Responsable scientifique)
anne.cambon-thomsen@univ-tlse3.fr
Emmanuelle **RIAL-SEBBAG** (Coordinatrice)
emmanuelle.rial@univ-tlse3.fr
Laurence **MABILE** (Chef de projet)
laurence.mabile@univ-tlse3.fr
Antonia **SEGURA** (Assistante logistique) :
antonia.segura-terradas@inserm.fr